



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF FONCTIONNEMENT VIE ASSOCIATIVE

Avec le soutien de :



Cofinancé
par l'Union
européenne

Présentation et déroulement du DLA collectif : fonctionnement de la vie associative

QUOI	COMMENT	POUR QUI	QUAND / OU
INSCRIPTION	Lien d'inscription	Associations employeuses Responsables et animateurs de vie associative : Président (e)- salarié(e)	9 janvier 2023 A distance
AUTODIAGNOSTIC DE LA SITUATION DE LA VIE ASSOCIATIVE	Autodiagnostic état des lieux du fonctionnement de la vie associative <ul style="list-style-type: none"> ■ Envoi d'un auto diagnostic par le cabinet consultant <ul style="list-style-type: none"> ■ Présentation de l'outil par le consultant ■ Si besoin appui du consultant 	Personne référente suivant l'accompagnement Possibilité d'associer les personnes de votre choix	Retour de l'autodiagnostic 16 janvier 2023 A distance
LANCEMENT 1/2 journée : 9h30-12h30 Temps collectif	Réunion de lancement <ul style="list-style-type: none"> ■ Présentations de l'accompagnement : construction des contenus cf. autodiagnosics ■ Évolutions sociologiques et crise associative 	Personne référente suivant l'accompagnement Possibilité d'associer les personnes de votre choix	Le 31 janvier 2023 Mende
MODULE 1 PROJET ASSOCIATIF 1 journée : 9h30-17h30 Temps collectif	Comment co-construire un projet associatif ? <ul style="list-style-type: none"> ■ Principe et raison d'être d'un projet associatif ■ Atelier « concevoir ou réviser son projet associatif » <ul style="list-style-type: none"> ■ Le contexte et les besoins sociaux ■ L'objet statutaire ■ Le cadre de valeurs ■ La qualification des orientations politiques : les finalités ■ Atelier « déclinaisons opérationnelles du projet associatif » <ul style="list-style-type: none"> ■ La définition des missions et activités ■ La définition des conditions économiques et financières ■ L'utilisation du projet associatif 	Personne référente suivant l'accompagnement (au moins sur un module) Possibilité d'associer les personnes de votre choix	Le 6 février 2023 Mende

<p>MODULE 2</p> <p>MOBILISATION ET ENGAGEMENT BENEVOLE</p> <p>1 journée : 9h30-17h30 Temps collectif</p> <p>En présentiel</p>	<p>Comment agir pour favoriser un engagement enthousiaste et durable des bénévoles ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Déclinaison opérationnelle du modèle d'organisation <ul style="list-style-type: none"> ■ Clarification des logiques organisationnelles et des fonctions en interne et à la conduite du changement ■ Les méthodes et outils de clarification des missions des bénévoles ■ Atelier « favoriser les conditions d'accueil » <ul style="list-style-type: none"> ■ Comment accueillir et faciliter l'intégration ■ Comprendre les enjeux des contreparties matérielles contre symboliques ■ Quels outils d'interconnaissances ■ Atelier « favoriser la participation et l'engagement » <ul style="list-style-type: none"> ■ Quelles bonnes pratiques pour intéresser, susciter l'intérêt et favoriser l'adhésion comme l'implication ■ Quels outils d'échanges et de communication 		<p>Le 17 février 2023</p> <p>Mende</p>
<p>MODULE 3</p> <p>GOVERNANCE ET ORGANISATION</p> <p>1 journée : 9h30-17h30 Temps collectif</p> <p>En présentiel</p>	<p>Comment imaginer de nouvelles organisations et faciliter le fonctionnement des gouvernances ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Présentation des différents statuts et leurs fonctionnements ■ Atelier « différentes modalités d'organisation et de fonctionnement » <ul style="list-style-type: none"> ■ Clarification des logiques organisationnelles ■ Aide à la clarification des fonctions en interne et à la conduite du changement ■ Les outils d'aide à la clarification ■ Les outils de l'organisation et du contrôle interne ■ Atelier « consolider et renouveler la gouvernance » <ul style="list-style-type: none"> ■ Quelle place de de la gouvernance ■ Comment faciliter le renouvellement de la gouvernance ■ Imaginer de nouvelles conditions de gouvernance. 		<p>Le 16 mars 2023</p> <p>Mende</p>
<p>MODULE 4</p> <p>APPUIS INDIVIDUELS</p> <p>1/2 journée Temps individuels</p> <p>Au choix</p>	<p>Ateliers individuels</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Apport via un accompagnement individuel sur une problématique définie à l'issu des temps collectifs ■ Préconisations individuelles 	<p>Personne référente suivant l'accompagnement</p> <p>Possibilité d'associer les personnes de votre choix</p>	<p>Les 17, 18, 27, 28, 29, 30 et 31 mars 2023 Dates au choix</p> <p>Mende/sur site ou à distance</p>

Méthode d'accompagnement

L'accompagnement collectif proposé repose sur des méthodes d'animation participative, alternant les transferts de compétences et la mise en pratique immédiate à l'aide d'outils préparés en amont et adaptés aux besoins identifiés des bénéficiaires. Les bénéficiaires alterneront donc des temps de présentation, d'échanges et de production concrète. Possibilité de participer à tous les modules ou à un seul.

Conditions de participation

Il serait idéal pour l'opérationnalité et la qualité de l'accompagnement que participe un binôme de personnes ayant la responsabilité du pilotage et de la gestion opérationnelle des activités.

A minima, une même personne dirigeante de l'association (réfèrent de l'accompagnement) s'engage à suivre le parcours défini à la carte, à savoir :

- Le temps collectif de lancement – ½ journée
- Un module collectif au choix – 1 journée
- La demi-journée d'accompagnement individuelle – ½ journée

D'autres personnes de l'association peuvent rejoindre les modules à la carte à condition de s'inscrire en amont. Concernant le module 4 il est ouvert à tous les acteurs de l'association jugés opportuns par le réfèrent de l'accompagnement.

L'objectif consiste à favoriser :

- L'échange en interne, au sein de l'association
- L'implication des administrateurs dans le processus de décision, de positionnement
- L'efficacité dans le cadre d'une adaptation du fonctionnement de l'association
- L'attention des dirigeants sur les conditions de la conduite maîtrisée du changement, voire la nécessité du changement.

Ces participants doivent en outre pouvoir avoir accès à un certain nombre d'informations pour pouvoir réaliser les travaux prévus :

- Connaissance des procédures internes, méthodes et outils de travail
- Connaissance des conditions et règles de gouvernance
- Les statuts et le règlement intérieur s'il existe
- Les outils de pilotage de l'activité et des projets
- Les règles et usages en vigueur
- Les compétences existantes
- Les données financières et comptables
- Les activités, les publics, les équipements`

Le consultant



"Le cabinet SAMSON associe deux consultants spécialistes de l'Économie Sociale et Solidaire, tous militants et engagés au quotidien. Christine est avocate. Après avoir mené une carrière internationale au sein de grands groupes, elle a souhaité faire son métier de façon militante en assistant les organismes à forte utilité sociale. L'ingénierie de contrats et le changement d'échelle des associations n'ont pas de secret pour elle.

Après avoir assuré la direction d'équipements touristiques et sportifs associatifs en France et à l'étranger, Samson a travaillé dans un cabinet de conseil et bureau d'études, avant de créer son cabinet indépendant. Il accompagne les dirigeants associatifs dans leur réflexion stratégique, notamment en matière de changement d'échelle et de mutualisation.

Aujourd'hui, le cabinet SAMSON intervient sur l'ensemble de l'espace associatif en accompagnant au quotidien les dirigeants dans la gestion de leur association et la maîtrise du développement. »

Contact et information

Virginie Boucher
Chargée de mission DLA de Lozère
07 69 98 63 96
Virginie.boucher@adefpat.fr



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS